



# LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain POULET, Directeur Gérant

15<sup>e</sup> année      N°724      Hebdomadaire      Le 18 septembre 2009      N° 035-09

## **URSSAF :**

### ***Suicide, mode d'emploi***

Dans un courrier –dont vous trouverez ci-joint la copie- adressée par l'association nationale des dirigeants du recouvrement au directeur de la Sécurité sociale, cette association affiche clairement son acceptation de la régionalisation des Urssaf.

L'enjeu est la suppression de 600 postes de cadres et d'agents de direction.

Que les directeurs d'Urssaf décident de scier la branche sur laquelle ils sont assis, passe encore ! Mais, en se livrant à ce genre de manœuvre, ils entraînent dans leur chute nombre de nos collègues.

Nous n'osons pas penser que cette manœuvre n'aurait pour but que de permettre à quelques directeurs d'Urssaf de chefs-lieux de Régions de bénéficier d'une brillante promotion...

Ce serait quand même « se payer sur la bête » !!!

Pour notre part, nous prendrons toutes les initiatives nécessaires pour que soit maintenue dans le Recouvrement, comme dans les autres branches, la présence d'une structure de recouvrement départementale.

**Le Secrétaire Général**  
**Alain POULET**

**Sommaire :** **Pages 1 et 2 :** Urssaf et régionalisation **Page 3 :** Observatoires régionaux – agenda  
**Page 4 :** Communiqué Confédéral : taxe carbone **Page 5 :** Journée 7 octobre

Association nationale des dirigeants du recouvrement

Monsieur Dominique LIBAULT  
Directeur de la Sécurité Sociale  
Ministère de la Santé et des Sports  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS SP

Rennes, le 14 septembre 2009

**Objet** : Position de l'ANDUR sur l'évolution des structures du réseau du recouvrement dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Convention d'Objectifs et de Gestion

Monsieur le Directeur,

La préparation de la 4<sup>ème</sup> Convention d'Objectifs et de Gestion est bien engagée.

Bien entendu, l'ANDUR ne pouvait rester à l'écart de la réflexion menée sur les différents thèmes, notamment sur la structuration et le pilotage du réseau.

Au-delà de certains intérêts divergents de ses membres, le Conseil d'Administration de notre association a considéré, à l'unanimité, que du point de vue de l'intérêt général, de la cohérence du réseau des URSSAF et des perspectives du recouvrement dans le travail pour les comptes de tiers :

- le statu-quo n'était pas souhaitable, même avec un renforcement des moyens de pilotage de l'échelon régional,
- la régionalisation, impliquant la création d'URSSAF régionales étant inéluctable, il convenait d'étudier ses conditions de mise en œuvre dans la 4<sup>ème</sup> COG pour les partenaires sociaux et les agents de direction.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le document que vous nous avons diffusé le 5 mai 2009, non seulement à nos adhérents mais aussi à l'ensemble des agents de direction des organismes locaux de recouvrement connus de notre association, sur les conditions de réussite de la régionalisation.

Ce document n'ayant rencontré que très peu de réactions négatives (3 de la part de personnes non adhérentes de notre association) peut être considéré aujourd'hui comme la position officielle de l'ANDUR.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter tous les éléments d'explications complémentaires qui vous paraîtraient nécessaires.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée,

Le Président

Bertrand BERNARD

## **Les observatoires régionaux : bilan 2009**

Le rapport de synthèse des observatoires régionaux sur la politique de rémunération a été présenté à l'instance nationale de suivi qui s'est tenue le 10 septembre à l'UCANSS.







« Des pratiques diversifiées dans l'application du protocole », tel est le constat en forme de conclusion de ce document. Des pratiques diversifiées ou plus exactement des différences de traitement criantes selon les branches et aussi selon la taille des organismes vident de sa substance un système censé évaluer la compétence et la rémunérer en conséquence.

Les très petits organismes et les UGECAM sont particulièrement défavorisés. A noter aussi l'attribution de points à des nouveaux embauchés dans une part significative lorsque, dans certains bassins d'emplois, la concurrence entraîne pour certains postes (qui relèvent de l'encadrement) des niveaux de salaires plus élevés que ne le permet l'actuel dispositif de rémunération.

Ces deux points, un plancher trop bas selon les postes et des différences de rémunération entre les branches qui explosent soulignent l'incohérence d'une politique de rémunération opaque et disparate.

Gino SANDRI  
Secrétaire National

## **AGENDA**

 Délégation Régionale Ile de France	21 septembre
 Réunion Paritaire Nationale Responsabilité Sociale	22 septembre
 Section Professionnelle ACERC	24 septembre
 Réunion Paritaire Nationale Responsabilité Sociale	29 septembre
 Instance Nationale de Concertation Branche Recouvrement	30 septembre
 Section Professionnelle des Ingénieurs Conseils	30 septembre